



Je travaille dans un karting indoor

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 31 décembre 2007

Je travaille dans un karting indoor (un endroit fermé) mais mon patron veut faire fumer les clients sur la piste de karting et sur la terrasse du bar qui se trouve à l'étage. Je voulais savoir s'il a le droit d'autoriser cela ? car il prétend qu'il y a des extracteurs d'air pour les échappements donc cela doit suffire pour lui. Merci

Réponse :

Si la terrasse est ouverte ou non couverte, la loi Évin ne la concerne pas. Par contre, l'interdiction de fumer s'applique à la piste de karting.

GA DNF